



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT-156

Déposé le : 27.03.18

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Le printemps sera-t-il silencieux ?

Texte déposé

Deux études menées récemment en France par le CNRS et le Muséum national d'histoire naturelle démontrent qu'un tiers des populations d'oiseaux ont disparu des régions agricoles ces quinze dernières années. Les scientifiques ont alerté cette semaine le monde politique en parlant d'une situation « proche de la catastrophe écologique ». Ce phénomène ne s'observe pas avec la même intensité dans les autres milieux, ce qui a amené les chercheurs à faire le lien entre ce déclin et l'utilisation de certains pesticides dans l'agriculture intensive. L'usage de certains engrais a des effets sur les plantes et les insectes et l'abandon de certaines pratiques a semble-t-il réduit l'habitat des oiseaux (haies, bosquets, ...). La pression qu'exerce l'urbanisation sur les terres cultivables et les espaces libres a aussi un impact sur cette dégradation des écosystèmes.

Plus récemment, le porte-parole de la Station ornithologique suisse a mentionné que la situation était tout aussi catastrophique en Suisse. Le nombre d'alouettes des champs a par exemple diminué de moitié en vingt-cinq ans. Or, comme c'est le cas pour tous les animaux, chaque espèce d'oiseaux joue un rôle particulier dans le fonctionnement et l'équilibre de notre écosystème.

Le canton de Vaud, où l'agriculture conventionnelle est encore largement majoritaire est peut-être affectée par ce phénomène.

Ainsi, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quel type de données le Conseil d'Etat possède-t-il sur la population aviaire sauvage du canton ?
2. Un phénomène de disparition d'oiseaux dans les zones agricoles vaudoises a-t-il été constaté ?
3. Que fait le Conseil d'Etat pour enrayer ce déclin ?

4. Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il de renforcer sa politique de promotion de pratiques agricoles compatibles avec le maintien de la biodiversité ?
5. Le Conseil d'Etat va-t-il sensibiliser les communes à cette problématique et les inviter à prendre des mesures en la matière ? Si oui, par quels moyens ?
6. Le service en charge de l'agriculture participe-il activement à l'élaboration du plan cantonal de la biodiversité annoncé dans le programme de législature du Conseil d'Etat ?
7. Le service en charge de l'agriculture participe-il activement à l'élaboration du plan cantonal pour le climat annoncé dans le programme de législature du Conseil d'Etat ?

Pour le groupe des Verts,

Vassilis Venizelos, le 27 mars 2018

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer

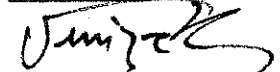


Nom et prénom de l'auteur :

VENIZELOS Vassilis

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch